



Imprimer - Fermer cette fenêtre

Objet: RE: Contrat de professionnalisation

Date: Tue, 3 Oct 2006 11:01:41 +0200

De: "Bernadette LESCURE" <blescure@cfpj.com>

À: "Mc " <nadia @yahoo.fr>

Bonjour,

Je suis désolée, mais le CFPJ ne fait pas de contrat de professionnalisation en formation RADIO. Peut-être fin 2007 ??

Avec le nouveau dispositif de professionnalisation, il n'est plus possible de suivre une formation presse écrite/SR en étant en Radio.

Le support doit correspondre à la formation.

En vous remerciant
Cordialement

Bernadette Lescure
CFPJ
Service Orientation/Alternance
35, rue du Louvre
75002 Paris
Tel : 01 44 82 20 32
Fax : 01 44 82 20 03

De : M^{lle} Nadia [mailto:nadia @yahoo.fr]

Envoyé : mercredi 27 septembre 2006 16:21

À : Bernadette LESCURE

Objet : Contrat de professionnalisation

Madame,

Pourriez-vous me confirmer qu'il n'y a pas de contrat de professionnalisation radio au CFPJ? Sur un courrier de Radio France des Ressources Humaines on me renvoie en effet vers votre organisme. Est-il possible d'intégrer un contrat de professionnalisation en presse écrite en ayant une entreprise de radio, comme ce fut le cas pour des candidats par le passé?

Je vous remercie de votre réponse

Sincèrement
Nadia M

Découvrez un nouveau moyen de poser toutes vos questions quel que soit le sujet ! Yahoo!
Questions/Réponses pour partager vos connaissances, vos opinions et vos expériences. [Cliquez ici.](#)